



TOTAL, la mise en examen

Synthèse • **mai 2008**

Par Gwenaél Wasse et Sébastien Godinot,
Les Amis de la Terre • France

www.amisdelaterre.org



**Les Amis
de la Terre**

Introduction

Première entreprise française et parmi les premières au niveau européen, quatrième groupe pétrolier au monde, Total joue sans conteste dans la cour des plus puissantes multinationales. Choyé à ce titre par les pouvoirs publics et les marchés financiers, il évolue cependant dans un domaine très sensible : celui des enjeux énergétiques devenus prioritaires, tant en raison de l'extrême dépendance de l'économie mondiale aux hydrocarbures, que d'un réchauffement climatique aux impacts avérés comme potentiellement catastrophiques d'ici à la fin du 21^{ème} siècle. Dans un tel contexte, il est nécessaire que Total soit exemplaire en termes de responsabilité sociale et environnementale.

Pour la publication du rapport « *Total, la mise en examen* », les Amis de la Terre ont mené quinze mois d'investigation sur le groupe Total. Ils ont analysé tous les documents publiés par le groupe (site internet, rapports annuels, charte éthique, etc.), posé des questions complémentaires à des experts et au groupe lui-même à plusieurs reprises, et rencontré des représentants de ce dernier. Les Amis de la Terre ont également effectué une analyse approfondie de ses activités dans quatre pays d'opération, sur tous les continents : Nigeria, Canada, Kazakhstan et Birmanie.

Le rapport des Amis de la Terre analyse les activités du groupe Total et leurs conséquences dans sept domaines : changement climatique, respect de l'environnement, énergies renouvelables, respect des droits humains, transparence des revenus, corruption, et publicité. Afin de faire évoluer positivement les pratiques du groupe Total, les Amis de la Terre formulent des recommandations à son usage, ainsi qu'à l'attention des pouvoirs publics français et européens et d'autres parties prenantes.

Les Amis de la Terre est une association de protection de l'Homme et de l'environnement. Créée en 1970, elle a participé à la fondation du mouvement écologiste en France. Les Amis de la Terre oeuvrent pour des sociétés durables au Nord comme au Sud, et ont formé dans ce but le premier réseau écologiste mondial, *Friends of the Earth International*, présent dans 72 pays, et rassemblant plus d'un million et demi de membres.

Nos actions en France visent à :

- » Alerter l'opinion publique et les institutions sur les problématiques d'aujourd'hui et de demain : déforestation, changements climatiques, responsabilité des acteurs financiers...
- » Faire pression sur les décideurs politiques et économiques par des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation (pétitions, études, mobilisations...)
- » Représenter un courant d'opinion dans les négociations nationales et internationales.

Pour nous contacter :

Les Amis de la Terre France

2B rue Jules Ferry • 93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 32 22 • Fax : 01 48 51 95 12

Mail : france@amisdelaterre.org

I.TOTAL, mastodonte français

1. Une des plus puissantes entreprises du monde

Fondée en 1924, l'entreprise Total figure aujourd'hui parmi les cinq grandes « majors » pétrolières privées, aux côtés d'Exxon, BP, Shell et Chevron. Ses performances financières et stratégiques en font d'ailleurs un « challenger » sérieux des autres groupes anglo-saxons, dans un contexte général de très grande tension sur le marché des hydrocarbures. C'est également aujourd'hui la 1^{ère} capitalisation boursière française, une des premières au niveau européen, et la quinzième entreprise mondiale. Ses performances financières, dopées par la hausse vertigineuse du prix du baril, en font le « champion » du CAC 40 : plus de 158 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2007, 12,2 milliards d'euros de bénéfices nets et une rentabilité moyenne de 26 %, pour une capitalisation d'environ 120 à 130 milliards d'euros.

2. Des lacunes éthiques et organisationnelles

Ces résultats financiers ne cachent pourtant pas de graves lacunes éthiques et stratégiques quant à la gouvernance et l'organisation de l'entreprise :

- Bien que le groupe Total se revendique souvent comme « citoyen » et affirme contribuer activement à la richesse nationale, la structure de son actionnariat montre une toute autre image. Comme beaucoup de multinationales, Total appartient quasi-exclusivement (88 %) à des investisseurs institutionnels (fonds de pension, etc.), majoritairement anglo-saxons (dont 30 % pour les Etats-Unis et 14 % pour le Royaume-Uni), qui profiteront dans les mêmes proportions des près de 5 milliards d'euros de dividendes versés en 2008. L'actionnariat individuel ne représente quant à lui que 8 % du capital du groupe, et celui des salariés moins de 4 %.
- La rémunération des dirigeants du groupe témoigne des mêmes disproportions, malgré la mise en avant d'une politique salariale « équitable » : en 2007, et sans compter leurs dividendes d'actions, le Président et le Directeur général du groupe ont été rémunérés à eux deux à hauteur de 4,8 millions d'euros, soit l'équivalent de 312 salaires minimum et 261 salaires médians en France. Le salaire du Directeur général, pris isolément, représente à lui seul environ 3 400 fois le revenu moyen d'un habitant du Nigeria, pays extrêmement pauvre où Total réalise une de ses plus grosses productions.
- En termes de gouvernance, l'analyse des organes de direction du groupe montre également des contradictions avec ses engagements. Ainsi, un administrateur dit « indépendant » entretient un conflit d'intérêt évident avec l'entreprise, en tant qu'un de ses principaux actionnaires. Par ailleurs, malgré les déclarations de principe du groupe, la parité est très loin d'être respectée dans ses organes de direction, avec une seule femme pour 15 personnes au sein du Conseil d'administration, et une seule femme pour 33 personnes au sein du Comité directeur.
- L'organigramme de Total reflète également la place dérisoire laissée au développement durable et aux énergies renouvelables dans la stratégie. Ainsi, depuis 2007, une nouvelle direction regroupe des activités aussi différentes que le gaz et les « énergies nouvelles ». En mars 2008 a également eu lieu la nomination, au sein du Comité exécutif, d'un Secrétaire général aux compétences aussi larges que surprenantes, puisqu'il est à la fois responsable de l'environnement et du développement durable, des achats, des ressources humaines ou de la communication (entre autres).

3. La priorité aux hydrocarbures, non aux énergies nouvelles

Total a extrait 2,39 millions de barils d'équivalent pétrole par jour en moyenne en 2007, dans 29 pays répartis sur tous les continents. Pour l'année 2006, sa production légèrement inférieure était équivalente à environ 1,8 % de la consommation mondiale d'hydrocarbures, et environ 1,1 % de la consommation d'énergie primaire. Total est également un des plus gros vendeurs de produits raffinés au monde avec 3,8 millions de barils par jour en moyenne en 2007, l'actionnaire de plusieurs oléoducs et gazoducs, et un très gros producteur de produits pétrochimiques, parmi lesquels des engrais utilisés pour un système agro-industriel intensif dont les méfaits environnementaux et sanitaires sont désormais avérés. Ces chiffres ne laissent aucun doute quant à la nature réelle du groupe : bien que le groupe affiche une image d'« énergéticien » tourné vers l'avenir et les énergies nouvelles, les hydrocarbures constituent encore l'activité quasi-exclusive de Total et les données ne laissent pas présager d'évolution, bien au contraire. Ainsi :

- Alors que la production d'hydrocarbures liquides du groupe tend à diminuer depuis quelques années après avoir atteint un pic en 2004 (-11 % entre 2007 et 2004), cette baisse est largement compensée par l'augmentation de la production de gaz naturel (+ 28 % entre 2000 et 2007), dont la part dans les réserves du groupe est d'ailleurs en constante augmentation (de 37 % en 2004 à 45 % en 2007).

- Les perspectives annoncées du groupe montrent également très clairement qu'il compte persévérer dans cette direction dans les années à venir, avec un objectif de croissance globale de la production d'hydrocarbures fossiles de 3 à 4 % par an de 2006 à 2010 (dont + 13 % par an pour le gaz naturel liquéfié) ; ce malgré la difficulté pour le groupe à renouveler ses réserves (- 9 % depuis 2004), et le contexte de plus en plus urgent de la lutte contre le réchauffement climatique.
- En termes géographiques et géopolitiques, le continent africain est désormais la première zone de production pour Total avec 33 % des hydrocarbures produits en 2007, contre 28 % pour l'Europe où les gisements exploités par le groupe sont en très fort déclin (- 24 % depuis 2003). Cette croissance très importante de la production du groupe en Afrique (+ 93 % depuis 2003) n'est pas sans soulever des interrogations éthiques importantes, étant donnée la nature très contestable de plusieurs régimes politiques des pays dans lesquels Total est présent (Libye, Nigeria, Angola, Congo, Cameroun, Gabon, entre autres), ainsi que leur niveau de corruption endémique (indices de perception de la corruption répartis entre 2,1 et 3,3 sur 10 pour les sept pays concernés).

II. Une irresponsabilité à choix multiples ?

1. Climat : après Total, le déluge

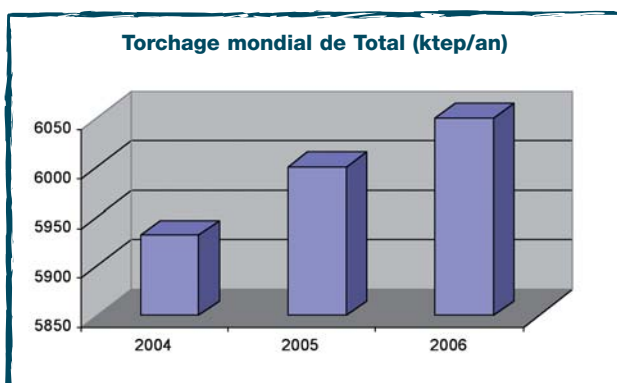
Malgré l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique et l'engagement de Total en 2001 à « maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre », force est de constater que les performances du groupe dans ce domaine se dégradent :

- Au Nigeria, un des premiers pays de production pour Total, le groupe pratique depuis 1962 le torchage du gaz extrait des puits de pétrole exploités dans le delta du Niger, et non valorisé par manque de rentabilité et d'investissement. La pratique est qualifiée de « monstruosité humaine, écologique et économique » par les ONG, un constat non loin d'être validé par la Banque mondiale elle-même. Ses impacts sanitaires, sociaux et écologiques sont catastrophiques : selon des estimations et du fait des émissions de gaz toxiques, le torchage entraîne des dizaines de cas de cancer ou de morts prématurées, des milliers de cas de maladies respiratoires et des dizaines de milliers de crises d'asthme parmi les populations environnantes. Les pluies acides résultantes entraînent également une destruction de l'environnement et des écosystèmes de la région, qui rend l'agriculture très difficile et pousse les habitants à fuir vers les villes. Le gaspillage énergétique, quant à lui, représente plus de 75 % du gaz produit par le Nigeria et jusqu'à 50 % de la consommation énergétique de tout le continent africain (ou un tiers de la consommation de gaz de l'Espagne), alors que plus de 90 % de la population du pays survit avec moins de 2 dollars par jour.

Sur le plan climatique, le torchage du gaz est un véritable fléau qui a entraîné en 2004 l'émission de 70 millions de tonnes équivalent CO₂. La contribution de Total, une des premières compagnies pétrolières exploitantes au Nigeria, est importante, avec environ 3 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) imputables au torchage émises dans l'atmosphère en 2006. A titre illustratif, cela représente environ 0,5 % des émissions de la France, une des premières puissances économiques mondiales.

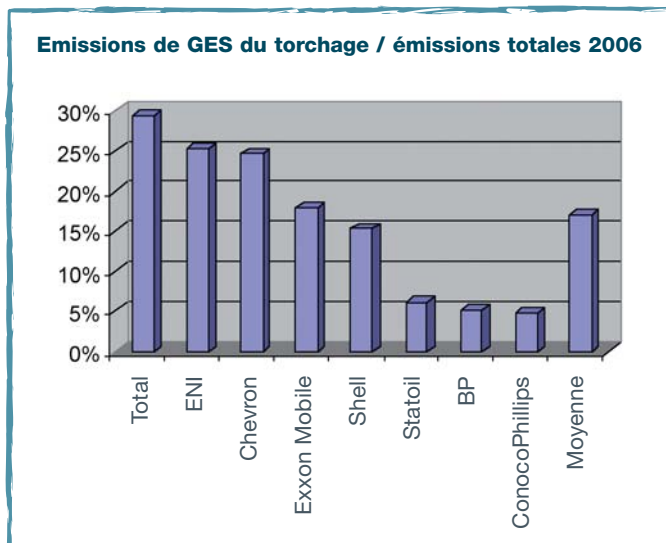


Torchage de gaz au Nigeria, dans la région du delta du Niger où le pétrole est exploité par les grandes compagnies pétrolières, dont Total. Les impacts écologiques, climatiques, sanitaires et sociaux de cette pratique, pourtant illégale depuis 1984 selon la loi nigériane, sont catastrophiques.



Le torchage est illégal au Nigeria depuis 1984 (interdiction confirmée par un arrêt de la Haute cour fédérale de justice du Nigeria lors d'un procès en novembre 2005 et en avril 2006). Alors qu'en réaction Total s'est engagé à réduire de 50 % seulement ses volumes de gaz torchés d'ici à 2012, ses émissions mondiales de gaz à effet de serre liées au torchage augmentent d'environ 1 % par an depuis 2004. Total est aussi, de toutes les grandes compagnies pétrolières privées au monde, celle qui émet le plus de GES dus au torchage par rapport à ses émissions totales (28 % d'émissions liées au torchage, contre une moyenne de 17 %).

- Au Canada, l'implication de Total est croissante dans les sables bitumineux de l'Alberta, qui constituent la deuxième plus grosse réserve d'hydrocarbures au monde après l'Arabie Saoudite. L'exploitation de ces sables est pourtant un véritable désastre climatique et écologique. Les polluants toxiques émis dans l'air et les écosystèmes aquatiques de la région de l'Alberta menacent très sérieusement la faune et la flore locale, avec des impacts sanitaires graves sur les populations locales. Les prélèvements d'eau par les compagnies pétrolières atteignent des volumes gigantesques (jusqu'à 50 % de diminution du débit de la rivière Athabasca), dans une région déjà aride. Une surface de 150 000 km² de forêts boréales est menacée par l'installation des infrastructures pétrolières, dont des dizaines de milliers de kilomètres de tuyaux et de gigantesques mines à ciel ouvert, avec pour résultat la destruction ou la dégradation d'écosystèmes très riches.

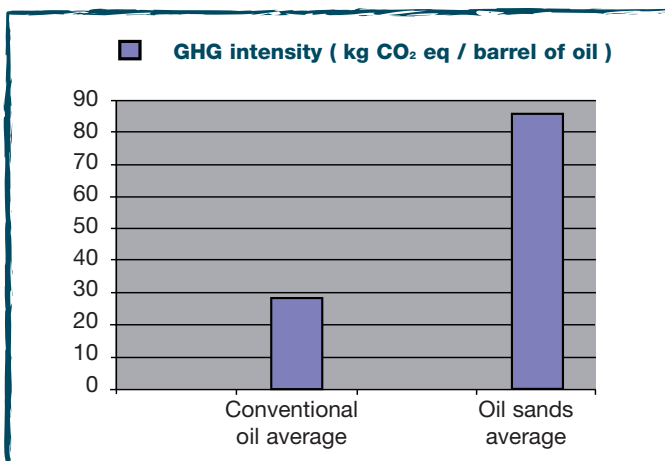


Exploitation à ciel ouvert d'une mine de sables bitumineux dans la province canadienne de l'Alberta. Malgré les promesses des compagnies pétrolières, ces paysages lunaires ne retrouveront jamais la richesse biologique des forêts boréales primaires qui les recouvraient il y a encore quelques années. Certains des projets de Total dans le secteur seront exploités de cette façon.

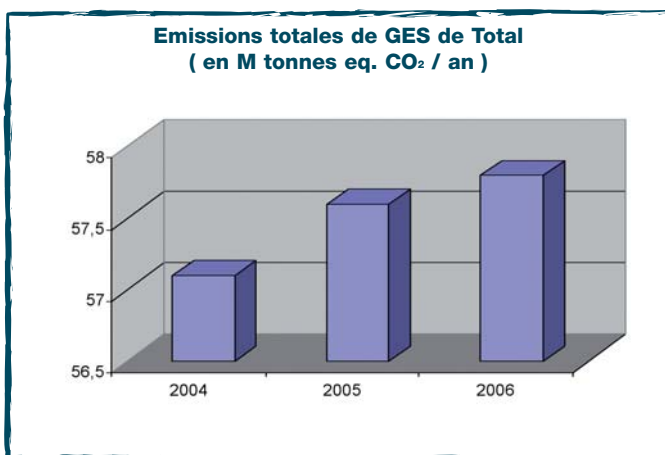


Sur le plan climatique, les sables bitumineux sont une catastrophe mondiale. Du fait de leur nature extrêmement visqueuse, leur exploitation requiert de gigantesques quantités d'énergie et entraîne l'émission de 3 fois plus de gaz à effet de serre que le pétrole conventionnel. Par ailleurs, la déforestation massive entraînée par les projets pétroliers entraîne une diminution proportionnelle des puits de carbone. Au final 115 millions de tonnes de GES seront rejetés de ce fait dans l'atmosphère d'ici à 2015, alors que les émissions du Canada, qui devaient être réduites de 9 % par rapport à 1990 dans le cadre du protocole de Kyoto, ont au contraire déjà explosé de 25 % depuis.

Pourtant, la présence de Total au Canada ne cesse de se renforcer. Les participations importantes du groupe dans deux projets de sables bitumineux sont prévues pour se traduire par une production de 230 000 barils par jour à terme, soit environ 10 % de la production actuelle du groupe, tandis qu'un autre projet, annoncé en avril 2008, devrait encore l'augmenter de plus de 100 000 barils. Au final, le total minimum prévu des investissements du groupe dans les sables bitumineux atteint le montant colossal de 13 milliards de dollars pour les prochaines années. Le directeur de Total Canada reconnaît lui-même que les émissions de sa filiale augmenteront dans les prochaines décennies, en contradiction avec les déclarations d'intention du groupe en termes de maîtrise des émissions de GES.



- Globalement, les émissions de GES du groupe Total ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années : elles sont passées de 57,1 à 57,8 millions de tonnes équivalent CO₂ entre 2004 et 2006, soit une croissance de plus de 0,6 % par an en moyenne. Pour masquer cette mauvaise performance le groupe se contente d'ailleurs de mettre en avant une diminution relative des émissions par unité produite depuis 1990, sans communiquer sur l'augmentation de la production absolue qui annule ces efforts.



A titre indicatif, le poids des émissions de GES de Total par rapport aux émissions totales de la France, ne cesse d'augmenter : elle est passée de 10,3 % à 10,7 % entre 2004 et 2006 (les émissions françaises, elles, étant au contraire en légère baisse).

Emissions de GES de Total/émissions de GES de la France (en %)

	2004	2005	2006
	10,3 %	10,4 %	10,7 %

Sources : Total et MIES/Citepa

- Total est présent dans le secteur du charbon, une énergie fossile extrêmement polluante et massivement contributrice à l'effet de serre (à hauteur de 40 % au niveau mondial). En 2007 le groupe a commercialisé 10 millions de tonnes de charbon, soit 8 % de plus qu'en 2006, en a produit 4,7 millions de tonnes la même année (soit 6 % de plus qu'en 2006), et prétend développer encore cette filière. Ces chiffres sont tout à fait significatifs, puisqu'ils correspondent respectivement à environ 4,5 % et 2 % de la production énergétique globale du groupe en 2007. En termes de gaz à effet de serre, on peut respectivement évaluer les émissions induites par la combustion de ce charbon à hauteur d'environ 23 millions de tonnes de CO₂ ou 10 millions de tonnes, soit l'équivalent d'environ 4 % et 2 % des émissions totales de GES de la France.
- Le groupe revendique également des solutions énergétiques et technologiques contestables pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est le cas du captage et du stockage souterrain du CO₂, une technologie très contestée qui ne fait l'objet d'aucun consensus au sein de la communauté scientifique, et qui ne sera pas prête avant 2020-2030 (dans l'hypothèse où elle est viable) pour une utilisation à grande échelle, soit trop tard pour contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique. La priorité mise par Total dans la production du gaz naturel liquéfié (GNL) pour les décennies à venir n'est pas non plus une solution « propre » : les émissions de gaz à effet de serre induites par l'ensemble de la filière GNL peuvent être 40 % plus élevées que celle du méthane transporté et utilisé directement sous forme gazeuse, et finalement équivalentes à celle du charbon.

- En conclusion, les prévisions d'investissements massifs de Total, orientées vers des projets fossiles plus fortement émetteurs de GES que les pétroles conventionnels, laissent prévoir une aggravation notable des mauvaises performances climatiques du groupe durant les prochaines années et décennies. Alors que l'Union européenne entend réduire ses émissions de GES de 20 % minimum d'ici à 2020, que la France s'est engagée par voie législative à diviser ses émissions par quatre d'ici 2050, et que le GIEC juge indispensable la division par deux des émissions mondiales d'ici la même année, il semble inévitable que la contribution de Total sera très négative si le groupe ne réoriente pas rapidement sa politique d'investissements massifs.

2. Environnement : pollutions et destructions en hausse

Bien que Total affiche le respect de l'environnement comme une de ses priorités dans ses activités mondiales, les exemples ne manquent pas pour mettre en doute cette volonté affichée :

- **Le procès de la marée noire de l'Erika**, dont les conséquences écologiques, économiques et sociales pour le littoral atlantique français ont fait une des plus grandes catastrophes environnementales de l'histoire, s'est tenu en 2007. Alors que Total s'est acharné durant quatre mois à nier les accusations portées contre lui en tant qu'un des principaux accusés, le tribunal a conclu à une « faute caractérisée » en janvier 2008, condamnant le groupe aux plus fortes amendes pénales prévues par la loi et au versement solidaire de près de 200 millions d'indemnités à 70 parties civiles. Ce délibéré marque une énorme avancée française et internationale en matière de responsabilité juridique des entreprises et en particulier des groupes pétroliers, notamment grâce à la reconnaissance, pour la première fois, du « préjudice environnemental ». Mais Total a fait appel de cette décision, continuant à nier sa responsabilité juridique.
- En 2001, **l'explosion à Toulouse de l'usine AZF de production de fertilisants de Grande Paroisse**, filiale de Total, s'est soldée par plusieurs dizaines de morts et des milliers de blessés légers ou graves dans un rayon de plusieurs kilomètres. Mis en cause via sa filiale, Total, dans l'attente du procès, nie également toute responsabilité juridique dans la catastrophe. Plusieurs rapports ont pourtant fait état de graves négligences dans le stockage sur place de plusieurs centaines de tonnes de nitrate d'ammonium, un produit au pouvoir hautement explosif connu de longue date.
- **Un accident à la raffinerie Total de la Mède (Bouches-du-Rhône)** en août 2005 s'est soldé par le déversement de quantités massives d'hydrocarbures sur un village voisin. Pour la première fois de son histoire, le groupe a été condamné pénalement en juin 2007 au paiement des amendes maximales prévues par la loi, et au versement d'indemnités aux parties civiles. Cette condamnation est d'autant plus symbolique qu'elle est motivée par une négligence de Total et une non-conformité avec la réglementation, particulièrement grave sur un site industriel classé Seveso (le type d'installations les plus risquées d'Europe). Mme Nelly Ollin, Ministre de l'environnement au moment des faits, avait mentionné le « manque d'information et de transparence » du groupe dans cette affaire.
- En mars 2008, **une fuite due à la corrosion d'une canalisation de la raffinerie Total de Donges** a entraîné le déversement de 100 tonnes d'hydrocarbures toxiques dans l'estuaire de la Loire et sur le littoral charentais. Les conséquences écologiques ont été importantes dans une zone classée, qui constitue un habitat pour les oiseaux migrateurs. Le Ministre de l'écologie a qualifié cette pollution de « grave » et le groupe Total a été mis en cause pour son manque de transparence. Excédés par ce nouvel accident dans une région très fortement touchée par la marée noire de l'Erika huit ans plus tôt, des collectivités locales et des associations de protection de l'environnement ont porté plainte pour le préjudice économique, moral et écologique subi, conduisant à l'ouverture d'une information judiciaire le 10 avril 2008.
- **En Asie centrale au Kazakhstan, le développement de Kashagan**, le plus gros projet pétrolier au monde avec des coûts évalués à 136 milliards de dollars et une production prévue d'1,5 million de barils par jour d'ici à 2020, et dont Total est un des principaux partenaires, fait peser de très lourdes menaces écologiques, sociales et sanitaires sur la Mer Caspienne et les centaines de milliers de personnes vivant sur le littoral proche. Une mission sur place des Amis de la Terre et d'autres ONG à l'automne 2007 a permis de ramener de nombreux témoignages inquiétants, par des communautés locales, des membres des administrations et des associations, des syndicats et des experts scientifiques. Du fait de l'extrême toxicité du pétrole de la zone (taux de soufre de 20 % et présence de nombreux gaz très toxiques comme les mercaptans), de nombreuses personnes lient la mort de plusieurs milliers de phoques au développement en cours du projet Kashagan. La chute drastique des prises de poissons (esturgeons notamment) depuis quelques années semble également directement liée, alors que la pêche représentait jusqu'ici un secteur prépondérant de l'économie commerciale et de subsistance de la région. L'absence de solution pour le stockage des énormes quantités de soufre extraites chaque jour du pétrole pose également d'énormes risques, notamment par la formation de pluies acides susceptibles de détruire l'environnement local, et potentiellement jusqu'à l'Europe continentale. De plus, alors que la production de Kashagan est prévue pour démarrer en 2011, les solutions avancées par les compagnies pétrolières pour exporter le pétrole par l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, via un oléoduc sous-marin ou des barges pétrolières reliant le Kazakhstan à l'Azerbaïdjan, sont toutes extrêmement risquées sur le plan

environnemental. Malgré toutes ces menaces, le contrat pétrolier passé entre les compagnies occidentales impliquées dans le projet et les autorités kazakhes laisse à ces dernières la prise en charge des conséquences des problèmes environnementaux, avec des retombées financières très faibles pour le pays. Bien qu'il soit un des principaux partenaires du projet et un de ses futurs opérateurs à partir de 2012, le groupe Total réfute les conclusions des ONG et leurs questions relatives au respect du principe de précaution, et se réfugie derrière des clauses de confidentialité pour renvoyer les questions de la société civile européenne et kazakhe vers l'actuel opérateur italien.

3. Energies renouvelables, éternelles oubliées

Alors que le marché des énergies renouvelables est en pleine explosion, dopé par la réduction des coûts de production et la lutte contre le réchauffement climatique, l'implication de Total dans le domaine est d'ordre cosmétique, en valeur absolue aussi bien qu'à l'aune de sa puissance financière. Malgré ses campagnes publicitaires sur le thème, le groupe communique très peu de données chiffrées dans ses publications. Une analyse approfondie met en avant une gigantesque disproportion entre la communication du groupe d'un côté, et ses investissements réels de l'autre :

- En ce qui concerne l'énergie solaire, les quelques projets de Total font apparaître des chiffres dérisoires. On peut évaluer l'implication du groupe dans le domaine à environ 0,06 % de son chiffre d'affaire en 2007, et 0,006 % de l'équivalent énergétique de sa production fossile la même année. L'« effort soutenu (du groupe) en matière de recherche et développement pour assurer la croissance de ses activités photovoltaïques » est donc, en réalité, insignifiant.
- Pour l'éolien, le seul site de Total, situé à proximité de sa raffinerie des Flandres, a produit 22,2 GWh en 2007. Ce chiffre, en baisse de 17 % par rapport à 2005 et de 12 % par rapport à 2006, correspond à environ 0,0015 % de la production énergétique fossile du groupe. Les deux autres projets du groupe dans le domaine dans l'Aveyron et au large de Dunkerque, s'ils se concrétisent, aboutiraient au mieux à un décuplement de ce chiffre infinitésimal d'ici quelques années. Le projet aveyronnais permettrait d'économiser l'équivalent de 0,2 % seulement des émissions annuelles de gaz à effet de serre du groupe. De nouveau, l'engagement de Total de « contribuer à l'atteinte des objectifs que se sont fixés les pays de l'Union européenne en matière d'énergies renouvelables » (à savoir une part de 20 % dans leur bilan énergétique global d'ici 2020), est contradictoire avec les pratiques du groupe.
- Dans le domaine de l'énergie marine, pourtant prometteur en raison du fort potentiel européen et notamment français, l'implication de Total est tout aussi dérisoire. Elle peut être estimée en termes énergétiques à l'équivalent de 0,0001 % de la production d'hydrocarbures fossiles par le groupe en 2007, et à environ 0,025 % du total des investissements annuels du groupe.
- Concernant les agrocarburants, Total se revendique comme un « leader » européen depuis 1992 dans le domaine avec environ 1,5 million de tonnes produites en 2007 (sous forme d'ETBE et d'EMHV), un chiffre en très forte progression depuis 2005 (+ 137 %). Toutefois, cette production ne représente qu'environ 1 % de la production pétrolière du groupe la même année. Par ailleurs, le développement des agrocarburants est de plus en plus vivement contesté par de nombreux experts, en raison de leurs impacts négatifs qui ne peuvent en faire une solution viable en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de substitution aux hydrocarbures en voie d'épuisement : bilan énergétique très médiocre (efficacité énergétique inférieure à celle des hydrocarbures pour l'ETBE), réduction des émissions de GES marginale (12 % au mieux pour l'ETBE), très forte concurrence avec les cultures alimentaires, contribution très faible à l'indépendance énergétique française, coût prohibitif pour les contribuables français (de 130 € à 400 € par tonne de CO₂ évitée contre 40 € pour une utilisation thermique de la biomasse), etc. Ces impacts sont encore plus élevés pour les pays du Sud, comme l'ont montré les débats autour de la crise alimentaire au printemps 2008 et la hausse vertigineuse du prix des denrées alimentaires au niveau mondial depuis 2007, largement imputable



Entrée ultra-sécurisée du centre de traitement de Koshanai où sont traités les déchets pétroliers et les eaux usées extraites des puits de Kashagan en cours de forage, et co-financé par tous les partenaires du projet, dont Total.

Des habitants des villages avoisinants rapportent des mauvaises odeurs et des problèmes de santé depuis sa mise en service.

au développement des agrocarburants. Quant aux agrocarburants de « seconde génération », plus efficaces sur le plan énergétique, leur développement et leur éventuelle utilisation à échelle industrielle ne pourra pas se faire avant environ 2020 au mieux, rendant cette solution non-viable pour lutter contre le réchauffement.

4. La violation des droits humains toujours d'actualité en Birmanie ?

Malgré la « charte éthique » de Total, ses activités posent encore certains très graves problèmes sur le plan des droits humains. C'est notamment le cas en Birmanie, où la présence du groupe depuis 1992 est très vivement critiquée par de très nombreuses ONG et des forces syndicales dans le monde entier, ainsi que par certains décideurs ou élus politiques. Bien que Total conteste ces critiques, le bilan de sa présence y est déplorable, et en complète opposition avec les droits humains les plus élémentaires :

- Soutien financier massif à un des régimes politiques les plus répressifs du monde, en tant qu'opérateur et partenaire principal du projet gazier Yadana, première source de revenus pour la junte militaire qui étouffe le pays depuis 1962. Alors que cette dernière était financièrement « à sec » au milieu des années 1990, Total lui verse aujourd'hui 350 millions d'euros par an dans le cadre de son contrat, dont environ la moitié servira pour l'achat d'armes. Comme l'ont encore montré les manifestations de septembre 2007 et les catastrophiques conséquences du cyclone Nargis en mai 2008, la situation sanitaire, économique et sociale du pays est pourtant catastrophique, avec par exemple 0,3 % des dépenses publiques affectées à la santé. En mai 2008, le Président de la République française a d'ailleurs qualifié le régime birman d' « éminemment condamnable ». La présence du groupe en Birmanie alimente donc directement l'oppression du peuple birman, en complète opposition avec ses déclarations selon lesquelles les « revenus issus des hydrocarbures devraient davantage contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté ».



La junte militaire birmane opprime 50 millions d'habitants depuis bientôt un demi-siècle. En 1988, la répression sanglante de manifestations pro-démocratiques a fait plusieurs milliers de morts dans les rues de Rangoon. Total verse aujourd'hui 350 millions d'euros par an à la junte pour exploiter le gaz du gisement Yadana

- Les arguments utilisés par Total pour justifier son maintien acharné en Birmanie sont infondés. Ainsi son remplacement par une autre entreprise moins « regardante » sur le plan des droits humains en cas de départ est loin d'être prouvé ; les contraintes financières ou la volonté de ne pas donner raison aux ONG semblent plus plausibles. De même l'argument du soutien au développement économique de la Birmanie n'a aucun sens, alors que le gaz extrait de Yadana est exporté vers la Thaïlande à 80 % au minimum, et que la junte, dont le niveau de corruption place le pays en queue de peloton mondial, capte l'intégralité des revenus d'une économie qu'elle contrôle d'une main de fer.
- En se maintenant en Birmanie, Total viole également la volonté du peuple birman et du prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi. En effet, malgré les dénégations de ses dirigeants, l'opposition birmane en exil, légitimement élue en 1990 et reçue par le Président de la République française en septembre 2007, est très clairement opposée à la présence du groupe en Birmanie.
- Alors qu'en septembre 2007, au plus fort des manifestations pro-démocratiques en Birmanie, le Président de la République française a publiquement demandé à Total d'y cesser ses investissements, le groupe a procédé à l'installation d'un équipement de compression de gaz en décembre 2007. S'il se défend maladroitement en affirmant que cet investissement, prévu de longue date, n'est pas « nouveau », il bafoue sa parole et celle des autorités françaises, alors même que ses dirigeants avaient affirmé de pas vouloir faire de « provocation » sur ce dossier.
- Enfin, outre le lobbying avéré auprès des autorités diplomatiques françaises pour éviter les sanctions européennes et un embargo sur le gaz, Total doit également faire face à de sérieuses accusations d'utilisation directe ou indirecte du travail forcé durant la construction du gazoduc de Yadana de 1996 à 1997. Dans le procès français dont la plainte s'est soldée par un accord à l'amiable, la justice française a reconnu la validité des accusations portées ; une autre procédure judiciaire est en cours en Belgique pour les mêmes motifs.

Le dossier birman est illustratif de l'ambiguïté de la communication de Total : le groupe affirme constamment s'engager activement en faveur du développement durable, mais, en cas de plainte juridique, se réfugie derrière le caractère non-contraignant de ses propres engagements. La valeur de ces derniers apparaît donc comme très contestable.

5. Corruption : les mises en examen se poursuivent

Alors que le groupe Elf a défrayé la chronique il y a quelques années en raison d'un retentissant procès qui a rendu publique la corruption structurelle qui entachait ses activités en Afrique, Total, qui a racheté l'entreprise en 1999, entendait sans doute effacer la désastreuse image du secteur pétrolier auprès de l'opinion publique française. En 2008, l'exemplarité n'est toutefois pas à l'ordre du jour puisque Total est directement concerné par plusieurs procédures judiciaires :

- Le directeur général du groupe, Christophe de Margerie, est mis en examen depuis octobre 2006 pour complicité d'abus de biens sociaux et corruption d'agents publics étrangers, dans le cadre du scandale entourant le programme « Pétrole contre nourriture » mis en place en Irak par les Nations unies au lendemain de la première Guerre du Golfe. Total et ses dirigeants sont soupçonnés d'avoir participé à des malversations financières de très grande ampleur, qui auraient directement profité à Saddam Hussein et ses proches à hauteur d'environ 1,8 milliard de dollars. Le groupe est particulièrement concerné du fait de ses activités et de sa nationalité, alors que la France, membre permanent des Nations unies, disposait de moyens de pressions pour faire lever les sanctions contre l'Irak.
- Le même dirigeant est également mis en examen depuis mars 2007 pour les mêmes motifs dans l'affaire iranienne South Pars, du nom d'un énorme gisement gazier. Suite à la découverte par la juge Eva Joly de documents compromettants, le dirigeant du groupe est soupçonné d'avoir participé à des versements illégaux en vue d'obtenir un contrat de concession de la part de l'Iran.
- Par ailleurs une enquête préliminaire a été ouverte en janvier 2007, suite à une plainte déposée par une agence anti-blanchiment du Ministère des finances, et concernant cette fois-ci des soupçons de corruption d'agents publics au Cameroun. Des soupçons courent également quant à la domiciliation abusive en Suisse de plusieurs centaines de cadres de Total, afin d'éviter le paiement de charges sociales en France.

6. Transparence des revenus : des résultats médiocres

Alors qu'il est présent dans de nombreux pays du Sud, dont certains où la corruption est structurelle, et que le secteur des hydrocarbures est un des plus corrompus du monde, Total revendique ses efforts en matière de transparence des revenus. Mais la réalité est pour le moins décevante, selon le nouveau rapport sur la transparence des industries extractives publié par Transparency International en avril 2008 : Total y apparaît comme un élève très moyen, comparativement à 25 autres grandes compagnies pétrolières mondiales nationales ou privées. La compagnie brésilienne Petrobras est par exemple mieux classée que Total, alors que l'indice de perception de la corruption du Brésil est de 3,5 sur 10, contre 7,3 sur 10 pour la France. Total n'est leader dans aucun des pays sur lesquels portent l'étude, et, malgré des progrès depuis 2005, est encore loin de la tête du classement. L'engagement du groupe à « rendre publiques les informations relatives à nos activités dans les pays » est également très loin d'être rempli, avec seulement quatre fiches-pays publiées pour 29 pays de production.

7. Publicité ou *greenwashing* ?

Afin de (tenter de) restaurer une image publique désastreuse depuis la marée noire de l'Erika et la catastrophe AZF, Total communique très activement depuis plusieurs années sur ses « performances » en matière de développement durable, notamment dans la presse magazine, à la télévision et au cinéma. Mais l'analyse de plusieurs visuels de la campagne « Pour vous, notre énergie est inépuisable » met en évidence des contradictions avec les règles du Bureau de vérification de la publicité (BVP), qui proscrivent toute utilisation abusive et trompeuse de l'argument écologique par des entreprises. Notamment, l'incitation directe ou indirecte au gaspillage énergétique est interdite. Dans ce contexte, la communication de Total s'apparente beaucoup plus à du *greenwashing* donnant une image trompeuse du groupe aux consommateurs, en décalage avec ses activités réelles.

Conclusion

Bien que le groupe Total ne manque guère d'occasions de se revendiquer comme une entreprise « éthique » ou « responsable », attentive aux problèmes environnementaux et sociaux posés par ses activités dans un secteur à risques, l'investigation conduite par les Amis de la Terre pendant quinze mois met en évidence une réalité beaucoup plus inquiétante :

- D'une part, les activités du groupe posent actuellement d'énormes problèmes écologiques, sociaux, sanitaires, humains et politiques, au Nord comme au Sud, et sont pour plusieurs en violation de la loi (torchage au Nigéria, marée noire de l'Erika, explosion de la raffinerie de la Mède par exemple) ;
- D'autre part, la prise en compte par le groupe des impacts de ses activités est inférieure aux meilleures pratiques internationales, contrairement à ses nombreuses déclarations d'excellence (notamment concernant la transparence des revenus ou le torchage) ;
- Enfin, le groupe prépare des investissements colossaux dans des projets de production d'hydrocarbures qui ne pourront qu'aggraver les impacts du groupe (notamment le projet Kashagan au Kazakhstan et les sables bitumineux au Canada, dans un contexte de marginalité persistante des énergies renouvelables dans sa stratégie).

Contact :

Gwenael Wasse

Chargé de campagne Responsabilité des entreprises

Tél : 33 (0)1 48 51 18 99

Fax : 33 (0)1 48 51 95 12

gwenael.wasse@amisdelaterre.org

Synthèse • mai 2008 • Total, la mise en examen • Les Amis de la Terre

Crédits et droits photos : © Peter Roderick, March 2004 ; © Jiri Rezac/WWF-UK, Athabasca oil sands, Canada, 2007 ; Gwenael Wasse/Les Amis de la Terre, 2007.

Recommandations

Afin d'inciter à l'exemplarité sociale et environnementale la première et la plus riche des entreprises françaises, les Amis de la Terre formulent dix recommandations prioritaires à son usage, ainsi qu'à d'autres parties prenantes (le rapport complet des Amis de la Terre détaille d'autres recommandations) :

Recommandations à TOTAL :

- » Cesser immédiatement le torchage de gaz au Nigeria, gaspillage qui menace la santé des populations et détruit l'environnement et le climat ;
- » Annoncer immédiatement l'arrêt programmé de ses activités en Birmanie, source de revenus colossaux pour la dictature en place ;
- » Prendre des engagements ambitieux et planifiés d'investissements dans les énergies renouvelables propres (hors agrocarburants) ; un objectif de 10% des investissements annuels du groupe d'ici 2010 paraît nécessaire, au regard des impacts colossaux du groupe et de la croissance de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux exigences climatiques internationales ;
- » Arrêter d'investir dans les projets fossiles les plus controversés, notamment le projet Kashagan (Kazakhstan), dont le pétrole est extrêmement pollué, et les sables bitumineux et huiles lourdes (Canada et Venezuela), dont l'impact climatique est désastreux.

Recommandations aux pouvoirs publics français et européens (notamment dans le cadre de la présidence française de l'UE au second semestre 2008) :

- » Arrêter de soutenir indûment les intérêts du groupe Total en Birmanie, et durcir les sanctions européennes contre l'une des pires dictatures du monde en y incluant le secteur du gaz ;
- » Initier la mise en place d'une loi européenne exigeant la publication des impacts environnementaux et sociaux des entreprises de l'Union européenne (élargissement à toutes les grandes entreprises supérieures à 300 salariés incluant les entreprises publiques et coopératives ; définition d'indicateurs communs à toute les entreprises et d'indicateurs sectoriels précis ; mise en place d'une sanction en cas de non respect de la réglementation) ;
- » Initier un groupe de travail sur la responsabilité juridique des maisons mères installées dans l'Union européenne sur toutes leurs filiales.

Recommandations aux Etats producteurs d'énergies fossiles :

- » Mettre en place un cadre légal strict garantissant pour les projets d'industries extractives : la réalisation d'études d'impact environnementales et sociales indépendantes, l'accès à l'information, la consultation et la participation de l'ensemble des parties prenantes (et notamment des communautés locales et populations vulnérables : peuples indigènes, femmes), le consentement libre et informé des peuples indigènes, la réduction et la compensation juste et équitable des dommages aux populations et à l'environnement, un mécanisme de plainte, la publication des revenus versés sous toutes leurs formes et de tous les documents clés des projets, et l'interdiction des projets d'industries extractives dans les zones d'intérêt écologique officiellement protégées, les zones déclarées Patrimoine mondial de l'Humanité ou représentant un intérêt culturel ou religieux important, et les zones de conflits ou à risque de conflit imminent.

Recommandations aux salariés, syndicats, actionnaires et investisseurs de Total :

- » Plaider en interne pour la prise en compte des recommandations des Amis de la Terre mentionnées ci-dessus.

Recommandations aux clients de Total et aux citoyens français :

- » Participer à la campagne des Amis de la Terre sur la responsabilité environnementale et sociale de Total en particulier, et des entreprises multinationales françaises et européennes en général. Pour en savoir plus, voir www.amisdelaterre.org.



Cette publication a été réalisée avec l'aide financier de la Commission européenne dans le cadre du projet « Industries extractives : bénédiction ou malédiction pour les pays du Sud ? »

Le contenu de ces pages ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne



**Les Amis
de la Terre**